

## Dire Druet enquête publique

1 message

**druet.arch.ass@wanadoo.fr** <druet.arch.ass@wanadoo.fr> À : layracsurtarn@gmail.com

11 septembre 2019 à 10:48

A l'attention de Monsieur Mery Commissaire enquêteur,

Monsieur le Commissaire,

A la relecture de notre dire précédent nous notons qu'une erreur s'est produite dans la rédaction ou saisie à la fin du dernier paragraphe de notre précédent envoi.

Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser et vous prions de trouver ci-joint le dire dûment corrigé à prendre en compte.

Cordialement.

Aliette et François Druet

### 2 pièces jointes

dire Druet du 7 09 corrigé le 11 09 019 page 1.pdf

dire Druet du 7 09 corrigé le 11 09 019 page 2.pdf 451K

### Aliette & françois druet 219 chemin de la mongiscarde 31340 lavrac sur tarn

# DIRE A MONSIEUR LAURENT MERCY COMMISSAIRE ENQUETEUR / MISE EN REVISION PARTIELLE DU PLU DE LAYRAC SUR TARN / 11 SEPTEMBRE 2019

Comme nous l'avons dit à Monsieur Astruc, Maire de Layrac, qui par ailleurs gère tout à fait convenablement notre commune, nous ne pouvons être d'accord sur la révision partielle du PLU envisagée tant sur la forme que sur le fond.

#### Sur la forme d'abord :

Le Maire déclare qu'il a entrepris de faire revivre ce dossier de lotissement, à vocation première d'établissement scolaire, non parce qu'il est en symbiose parfaite avec ce projet, il nous a confié ne pas l'être, mais parce qu'il entend achever ce qui a été initié par ses prédécesseurs. Il aurait été alors préférable de remettre à plus tard cette révision en l'intégrant, comme il le souhaite sincèrement par ailleurs, aux réflexions induites par la création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation propre à cette plus large révision.

Aujourd'hui la Commune refuse à des particuliers cette même révision partielle au titre qu'elle souhaite intégrer toutes les demandes à cette OAP.

Si l'on peut être d'accord sur cette réflexion on ne peut pas comprendre qu'il lance alors une grosse opération, près du centre du village, sans l'avoir associée et intégrée à cette réflexion générale sur le devenir de notre commune.

Il s'agit là d'un traitement inique et désordonné.

Sur le fond on ne peut accepter les choix faits :

En l'absence de services l'on va augmenter la circulation automobile déjà dangereuse dans ce croisement de routes qui constitue le centre du village.

Le choix du lotissement est celui dont on sait maintenant qu'il est à éviter, d'abord car on ne peut absolument pas prédire la forme finale qu'il aura ensuite car il consiste en deux bandes de maisons dont l'une sera adossée à une route circulée avec vue principale sur l'arrière de la seconde bande qui, elle donne sur des espaces cultivés dont on ignore s'ils reçoivent des traitements respectueux de la qualité de l'environnement.

Il est quasiment impossible de donner à un lotissement l'aspect, la bonne composition et donc « in fine » l'ambiance que l'on se doit de fournir à de futurs habitants forcés à la mitoyenneté autrement que par un groupement d'habitations issu d'un appel à candidatures exercé auprès d'une équipe dite de construction / conception responsable de A à Z.

### Aliette & françois druet 219 chemin de la mongiscarde 31340 layrac sur tarn

Dans le lotissement envisagé un seul aménageur a répondu! Pourquoi ? Parce qu'il, est évident que la clientèle, à juste titre, rechigne à acheter ce type de produit.

II, a par ailleurs il été noté une augmentation d'environ 1ha de la surface initiale sans que le plan cadastral soit joint au dossier et sans que ne soit décrit le moyen d'acquisition des terrains supplémentaires. Ces acquisitions ont-elles été déjà faites ? le seront-elles par la commune ou par le futur aménageur ?

Ce point mérite d'être éclairci mais pas du tout parce que l'augmentation de surface nous gêne qui permettrait une composition d'un plan de masse plus « respirant » et permettant de réduire les nuisances de bruit et de respect de l'environnement sans augmentation du nombre de maisons.

Enfin qui nous dit qu'une OAP bien menée avec les préceptes du Scot NO n'aurait pas préféré que soit prévu sur ce terrain une zone d'activité du type tertiaire comme par exemple un petit centre de recherche comme l'INRA le CREAT ou un Centre d'expérimentation du Bio-Intensif, voire tout type d'aménagement proche de l'agriculture qui doit rester l'activité majeure de notre village et encouragée par tous moyens y inclus à travers le PLU .

Pour toutes ces raisons nous pensons qu'il doit être donné un avis défavorable à l'enquête en cours.

Aliette et François Druet